

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des codes de type de chômage de l'ONEM

Préfixe	Type de chômage
00	Non admissible ou non indemnisable, pour autant qu'il s'agisse d'un chômeur soumis au contrôle ayant une exclusion sans obstacle
01	Chômage complet admission à temps plein
03	Chômage complet admission à temps partiel volontaire
05	Travailleur à temps partiel ayant droit à l'allocation de garantie de revenu
09	Prépensionné admission à temps plein
10	Prépensionné admission comme travailleur à temps partiel volontaire
11	Allocation de formation ou de stage à temps plein (valable à partir du 01/04/2006)
12	Occupation en atelier protégé
13	Prépensionné admission à temps plein – prépension textile
15	Travailleur frontalier âgé
16	Octroi de la prime durant le dernier mois de la formation - chômeur à temps plein
17	Octroi de la prime durant le dernier mois de la formation - chômeur à temps partiel volontaire
18	Prépension mi-temps
27	Ayant-droit à l'allocation comme gardienne d'enfants
31	Allocation de formation ou de stage à temps partiel (valable à partir du 01/04/2006)
33	Réduction de moitié de l'allocation du chômeur dispense art.178 bis (reprise d'études de plein exercice)
34	Chômeur temps partiel volontaire ayant droit au complément de mobilité
35	Chômeur temps partiel volontaire ayant droit au complément de garde d'enfants
36	Chômeur temps partiel volontaire ayant droit au complément de mobilité <u>et</u> au complément de garde d'enfants
37	Chômeur temps partiel volontaire ayant droit au complément de mobilité et au complément de 247,89 EUR pour avoir suivi une formation professionnelle
38	Chômeur temps partiel volontaire ayant droit au complément de garde d'enfants et au complément de 247,89 EUR pour avoir suivi une formation professionnelle
39	Chômeur temps partiel volontaire ayant droit au complément de mobilité, au complément de garde d'enfants et au complément de 247,89 EUR pour avoir suivi une formation professionnelle
40	Allocation d'établissement (valable à partir du 01/04/2006)
44	Chômeur complet ayant droit au complément de mobilité
45	Chômeur complet ayant droit au complément de garde d'enfants
46	Chômeur complet ayant droit au complément de mobilité <u>et</u> au complément de garde d'enfants
47	Chômeur temps complet ayant droit au complément de mobilité et au complément de 247,89 EUR pour avoir suivi une formation professionnelle
48	Chômeur complet ayant droit au complément de garde d'enfants et au complément de 247,89 EUR pour avoir suivi une formation professionnelle
49	Chômeur complet ayant droit au complément de mobilité, au complément de garde d'enfants et au complément de 247,89 EUR pour avoir suivi une formation professionnelle

57	Indemnisable comme travailleur à temps partiel ayant droit à l'allocation de garantie de revenus (mesure à partir du 01.07.2005)
----	--